

Avis important pour les employeurs en entretien d'édifices

Jun 2014

CHANGEMENT DE FIDUCIAIRE POUR LE REER DE L'ENTRETIEN D'ÉDIFICES

Veillez noter que **SSQ Groupe financier** (SSQ), fiduciaire actuel du REER collectif de l'entretien d'édifices, a récemment décidé de mettre fin à ses services de gestion de régimes de retraite. Une entente a toutefois été prise avec l'entreprise **Industrielle Alliance** (INALCO), spécialisée dans les assurances et services financiers, afin que cette dernière prenne la relève des régimes gérés jusqu'ici par SSQ.

Voici ce que ce changement de fiduciaire représente concrètement :

POUR VOS SALARIÉS AYANT DÉJÀ COMPLÉTÉ LEUR FORMULAIRE D'ADHÉSION SSQ :

Au début juin, les salariés de l'entretien d'édifices qui ont déjà leur compte REER ouvert à SSQ recevront un avis conjoint de la part de SSQ et INALCO les informant que leur REER sera transféré sous peu chez **Industrielle Alliance**. Le transfert comme tel sera effectif le 4 juillet 2014 et chaque salarié recevra en juillet les confirmations de transaction de SSQ et INALCO concernant la fermeture de leur compte SSQ et l'ouverture de leur compte INALCO.

POUR LES SALARIÉS N'AYANT PAS ENCORE COMPLÉTÉ LEUR FORMULAIRE D'ADHÉSION :

Depuis le début du régime de retraite collectif, en 2009, le Comité paritaire se charge de faire parvenir aux salariés la documentation requise pour que ces derniers puissent compléter les formulaires requis pour l'ouverture de leur compte. Nous continuerons à opérer de la même façon, en adaptant nos pratiques aux politiques établies chez INALCO.

POUR LES EMPLOYEURS ASSUJETTIS AU COMITE PARITAIRE

Pour ce qui est de l'envoi des contributions REER que vous faites mensuellement au Comité paritaire au nom de vos salariés, il n'y aura aucun changement pour vous : les contributions continuent à être envoyées au Comité paritaire qui s'occupera de les transférer au nouveau fiduciaire.

Toutefois, nous aimerions vous inviter à participer à nos efforts en vue d'améliorer le taux d'adhérents au régime.

Le taux actuel d'adhérents tourne autour de 70% des salariés éligibles à l'ouverture d'un compte REER. C'est donc dire que 3 salariés sur 10 n'ont toujours pas complété leur formulaire d'adhésion, malgré nos efforts continus.

À cet égard, nous vous invitons à contacter Madame Nathalie Kalipci (514 384 6640, poste 2263 ou par courriel: nkalipci@cpeep.qc.ca), qui pourra vous informer du pourcentage de vos salariés ayant complété leur formulaire d'adhésion. Le cas échéant, elle pourrait vous envoyer les formulaires à faire compléter par ceux qui n'ont pas encore adhéré au régime afin que les contributions REER puissent être acheminées au fiduciaire, ou encore, vous fournir les formulaires à faire compléter par vos nouveaux salariés à l'embauche.